



Au Collège du Bourgmestre et
Échevin·e·s de la commune de Schaerbeek
Place Colignon 100
1030 Schaerbeek

Objet : Avis d'Avello et du Fietzersbond concernant l'enquête publique relative au réaménagement de la place Lehon (15/PFD/2008828)

Bruxelles, le 06 mars 2026

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Échevin·e·s,
Mesdames et Messieurs les membres de la Commission de concertation,

Avello et le Fietzersbond ont pris connaissance du projet de réaménagement de la place Lehon et de la rue Vandermeersch. Ce projet permet de sensiblement **améliorer l'espace public** à Schaerbeek. Les habitants du quartier profiteront d'une place verdurisée qui offrira un meilleur espace de rencontre pour tous.

De plus, **le projet permettra aux personnes se déplaçant à vélo de bénéficier d'une répartition plus équitable de l'espace public** conformément au principe STOP. L'itinéraire Cyclable Régional (ICR) A, qui borde la place, permet de relier le bas de Schaerbeek – dont la Gare du Nord – avec le haut de Schaerbeek en passant le long du parc Josaphat. La cyclostrade C28 passe aussi par la rue Royale-Sainte-Marie.

Si nos deux associations applaudissent l'amélioration de l'espace de rencontre et des itinéraires cyclables, elles souhaitent néanmoins vous partager quelques remarques supplémentaires afin de nourrir le projet.

Avello et le Fietzersbond demandent donc à la commission de concertation de reconnaître la valeur ajoutée du projet, tout en plaidant pour des améliorations afin de maximiser les bénéfices pour les cyclistes.

Rue Royale-Sainte-Marie

Avec le retrait du statut de zone de rencontre de la rue Royale-Sainte-Marie, le Fietzersbond et Avello demandent à ce que des **pistes cyclables marquées soient ajoutées de chaque côté**. Cela afin d'assurer la **continuité des aménagements** déjà présents dans la rue, tout en garantissant une **meilleure sécurité**. De plus, la rue étant inscrite comme Vélo PLUS dans le Plan Régional de Mobilité, le guide régional du *Bon Aménagement au Bon Endroit* indique qu'un aménagement séparé doit y être prévu.

Place Lehon

Les allées nord et sud de la place Lehon, où l'ICR passe, seront sensiblement plus confortables pour les personnes à vélo. En effet, la suppression du stationnement longitudinal libère de la largeur pour la voirie. Ce qui permettra aux personnes à vélo de mieux croiser le trafic motorisé. Actuellement, ce croisement est difficile et dangereux. La suppression du stationnement permettra également d'éviter le risque d'emportierage. Cependant, **les nombreux potelets** qui guideront les flux de circulation, bien que nécessaires pour garantir le bon fonctionnement de

l'aménagement, **augmentent le risque d'accident pour les personnes à vélo** qui seront amenées à les longer. C'est pourquoi **le Fietzersbond et Avello demandent à ce que ces potelets soient réfléchissants**, afin d'être facilement visibles lorsqu'il fait sombre.

Dans la note explicative, il est expliqué que les pavés endommagés, qui sont nombreux et rendent le passage dangereux aujourd'hui, seront remplacés et qu'un « renforcement des sous fondations est prévu » (note explicative, page 30). Bien que nécessaire, nos associations aimeraient attirer votre attention sur le **nombre important d'aménagements en Région de Bruxelles-Capitale où les revêtements modulaires se sont dégradés rapidement**. En plus d'être la source de rénovations coûteuses et dérangeantes pour les habitants, les dégradations sont dangereuses pour les personnes à vélo. Les efforts fournis pour améliorer la situation actuelle risqueraient alors de ne pas produire le résultat souhaité.

Les jours de marché, la place sera fermée au trafic motorisé à l'aide de barrières rotatives. Bien que nos associations encouragent cette initiative, et que les barrières permettent de bloquer le trafic motorisé facilement, **nous plaçons pour que la longueur des barrières soit réduite afin que, même fermées, elles permettent le passage des personnes à vélo**. Nous craignons, sinon, des conflits avec les personnes à pied.

Rue Vandermeersch

Avello et le Fietzersbond encouragent le rétrécissement visant à réduire les vitesses sur la rue Vandermeersch. Cependant, nous pensons que réduire la voirie à 2,80m ne permette pas aux personnes à vélo de croiser les véhicules motorisés qui circulent en contresens. Tout en soutenant l'initiative de réduction des vitesses, nous pensons qu'il est possible de **réduire la chaussée à 2,7m dans le sens du trafic motorisé**. Les études menées par l'association Johanna.be (nudge30) prouvent que cela n'entrave pas le passage du SIAMU, tout en réduisant les vitesses. En comptant les 4,19m de voirie de part et d'autre du rétrécissement, **il reste 1,49m pour le passage en contresens cyclable ainsi qu'une séparation entre les deux sens du trafic**. Nous demandons que cette option, ou une autre, soit étudiée afin de garantir que ce rétrécissement ne soit pas au seul désavantage des personnes à vélo.

Nos associations regrettent que le plateau en bas de la rue Vandermeersch ne soit pas réaménagé afin de **remplacer les pavés particulièrement inconfortables, ou, à minima, de les scier**.

Nous vous remercions de prendre en compte ces remarques pour la finalisation du projet. Par ailleurs, nous demandons qu'un-e représentant-e de notre association puisse être entendu-e lors de la commission de concertation.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Échevin-e-s, Mesdames et Messieurs les membres de la commission de concertation, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour Avello, Oscar Curtil



Pour le Fietzersbond, Thomas Deweer

